



Secteur de Rouen

DECLARATION LIMINAIRE

CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION COUR D'APPEL DE ROUEN

17 octobre 2024

Madame la Première Présidente, Madame la Procureure Générale,

Nous ne pouvons pas commencer ce CSA sans avoir une pensée pour nos collègues qui nous ont quitté ces dernières semaines. Toutes nos condoléances à leurs familles et à leurs relations professionnelles.

Comme l'a dit une présidente d'un des tribunaux judiciaires du sud de la France lors de l'audience de rentrée *"L'institution judiciaire, les femmes et les hommes qui la composent, ont appris depuis bien longtemps à s'adapter au manque de moyens"*. Nous l'avons encore plus appris cette année durant laquelle l'expression « rabot budgétaire » est entrée dans le discours quotidien de nos ministères. Le notre n'aura même pas eu le temps d'appliquer les objectifs de la loi de programmation de la justice de novembre dernier puisque pour 2025 il manquerait 500 millions d'euros.

« Rabot budgétaire » alors que la justice de notre pays est très en retard sur les standards européens en matière de budget et ce, encore plus, au moment où il devient plus que nécessaire de :

- revaloriser à leur juste mérite ceux qui ne comptent par leurs heures pour participer chaque jour au service de la justice
- rénover nos tribunaux, puisqu'il suffit d'un orage pour que le faux plafond s'écroule
- avoir des applicatifs informatiques qui fonctionnent correctement tous les jours de l'année

« Rabot budgétaire » alors que 50% du budget fonctionnement courant de l'UO Rouen est absorbé par le gardiennage, les loyers, le gaz et l'électricité et 15% par l'affranchissement. 2/3 du budget pour des dépenses inéluctables.

Certes, il pourra toujours nous être répondu que le rabot budgétaire ne concerne que les dépenses qui peuvent être reportées et que notre ministère mise sur un plan de recrutement massif de magistrats et de greffiers qui permettra de combler les vacances de postes. Mais pour le moment, force est de constater que sur notre ressort manquent, étant inclus les temps partiels :

- 14,8 magistrats du siège (157 postes localisés)
- 4,6 magistrats du parquet (54 postes localisés)
- 46,4 fonctionnaires pour une localisation, hors postes de contractuels, de 542 postes. Certes, 26 fonctionnaires sont en train de nous rejoindre mais 6 vont bientôt partir en retraite.

La situation des contractuels n'est pas mieux puisque 4,2 postes sur les 47 localisés sont vacants.

A cette vacance de postes doit être ajouté les heures supplémentaires payées alors que le principe est celui de la compensation. En effet, cette indemnisation évite à notre administration l'absence d'au moins 5,5 ETPT chaque mois sur l'ensemble du ressort.

Certes, la CLE fonctionnaires 2024 a annoncé la création de 27 postes. 27 postes de contractuels puisque les créations de 9 postes de directeurs et de greffiers compensent mathématiquement la suppression de 9 postes d'adjoints administratifs.

Suppression de 9 postes d'adjoints administratifs pour la création de 10 postes de contractuels de catégorie C. Sur ces 10 postes, 4 sont la transformation de postes d'adjoints en postes de contractuels. Pourquoi un tel choix ?

Pourquoi ce choix d'autant plus que semble se profiler la suspension des recrutements des contractuels, comme le connaît déjà la PJJ. Le travail des non-recrutés reposera sur ceux qui sont présents, aggravant encore un peu plus leur situation de souffrance.

A la vacance de postes s'ajoute l'augmentation du contentieux. L'activité de la justice est influencée aussi par la situation générale de notre société. Une situation sociale qui se dégrade = une augmentation du nombre d'enfants à protéger = un juge des enfants qui doit gérer plus de 600 dossiers alors que le nombre idéal est estimé à 350 = des décisions rendues tardivement = une augmentation du nombre d'enfants protégés qui tombent dans la prostitution etc, etc, etc....

Un exemple parmi tant d'autres de notre quotidien qui démontre que nous ne sommes plus en mesure d'accomplir correctement notre mission première, à savoir le rendu de la justice.

La promesse d'un amendement gouvernemental qui réajusterait le budget de notre ministère doit devenir réalité. La justice est aussi une question de moyens.

Nous, représentants des premières organisations syndicales des fonctionnaires et des magistrats, nous restons ouverts à toute discussion. Mais nous continuerons à dénoncer la réalité du terrain !

Les représentants UNSa Sj/USM du secteur de Rouen